



Perspectives

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des bureaux d'études n° 294

Ouverture des négo sur les minima conventionnels : une proposition patronale qui ne peut que fermer la négociation

Lors de la dernière Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation de la branche des Bureaux d'Études qui s'est tenue le 23 avril 2024, l'ordre du jour portait notamment sur les minima conventionnels. Pour rappel, en décembre 2023, nous avons été convoqués au Ministère du travail au motif que dans cette branche, plusieurs niveaux de la grille des minima étaient en dessous du SMIC.

En effet, aucun accord n'avait été conclu suite à la négociation sur le sujet qui a duré plusieurs mois étant donné la faiblesse de la position patronale face à l'inflation. Le patronat avait clairement indiqué au ministre Dussopt que les négociations reprendraient en avril sans aucun autre engagement.

Lors de la reprise des négociations ce 23 avril 2024, la CGT a fait les propositions figurant ci-dessous à partir des principes suivants :

- Pas un salaire en dessous de 2 000 €
- Des écarts entre les niveaux hiérarchiques plus réguliers
- Pas un cadre sous le Plafond Moyen de la Sécurité Sociale (PMSS)
- Un rapport entre le plus bas niveau et le plus haut, niveau de la grille au maximum à 3,5.

Grille " ETAM " septembre 2022					Proposition CGT pour les "ETAM"				
Position	Coefficient	Base fixe	Salaires minimaux	Evolution	Base fixe	Salaires minimaux	Augmentation en €	Evolution	Augmentation en %
1.1	240	850,50 €	1 715 €		850,50 €	1 967 €	252 €		14,66%
1.2	250	850,50 €	1 745 €	30 €	850,50 €	2 013 €	268 €	47 €	15,36%
2.1	275	850,50 €	1 775 €	30 €	850,50 €	2 061 €	286 €	48 €	16,08%
2.2	310	850,50 €	1 831 €	56 €	850,50 €	2 106 €	275 €	46 €	15,02%
2.3	355	850,50 €	1 971 €	140 €	850,50 €	2 217 €	246 €	111 €	12,49%
3.1	400	855,80 €	2 111 €	140 €	855,80 €	2 336 €	225 €	119 €	10,65%
3.2	450	855,80 €	2 266 €	155 €	855,80 €	2 476 €	210 €	140 €	9,26%
3.3	500	855,80 €	2 415 €	149 €	855,80 €	2 656 €	241 €	180 €	9,97%

Grille « ingénieurs et cadres » mars 2022				Proposition CGT pour les "ingénieurs et cadres"					
Position	Coefficient	Salaires minimaux	Evolution	Salaires minimaux	modalité 2	modalité 3	Augmentation	Evolution	Augmentation en %
1.1	95	2 033 €		2 280 €	2 622 €	2 736 €	247 €		12,15%
1.2	100	2 140 €	107 €	2 400 €	2 760 €	2 880 €	260 €	144 €	12,15%
2.1	105	2 241 €	101 €	2 468 €	2 838 €	2 961 €	227 €	81 €	10,11%
2.1	115	2 454 €	213 €	2 703 €	3 108 €	3 243 €	249 €	282 €	10,13%
2.2	130	2 774 €	320 €	3 055 €	3 513 €	3 666 €	281 €	423 €	10,13%
2.3	150	3 201 €	427 €	3 525 €	4 054 €	4 230 €	324 €	564 €	10,12%
3.1	170	3 577 €	376 €	3 825 €	4 399 €	4 590 €	248 €	360 €	6,93%
3.2	210	4 419 €	842 €	4 715 €	5 422 €	5 657 €	296 €	1 067 €	6,69%
3.3	270	5 681 €	1 262 €	6 048 €	6 955 €	7 258 €	367 €	1 600 €	6,46%

Bien sûr, conscients des très fortes évolutions, nous avons proposé de les échelonner au fil du temps. Le patronat nous a opposé un refus particulièrement vif, poussant des cris d'orfraies en scandant qu'il faudrait négocier avec des organisations responsables. Ce qui veut dire ? Conciliantes.

Il faut dire que Syntec et Cinov, les syndicats patronaux sont revenus à la table des négociations avec la proposition sur laquelle avaient échoué les négociations. Quand on ne veut pas d'accord n'est-ce pas...

Bien sûr, nous ne renoncerons pas et nous battons pour obtenir des salaires dignes. A suivre...



Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit de flasher le QR-Code à gauche ou d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « BI BE »



Fédération CGT des Sociétés d'Études